

Le festival « Changer d'airs » ouvre le bal de festivités de l'été...



Samedi 26 mai : **Festival « Changer d'air »**

Vendredi 22 juin : **Fête de la Musique**

28-30 juin : **Festival Thalie**

Le Bulletin communal n'a pu être réalisé comme prévu. Il sera distribué pour la rentrée prochaine. Nos excuses à ceux et celles qui ont envoyé leurs articles.

L'été est là avec son cortège d'évènements musicaux !

Mai

- **Dimanche 27 mai : Marché fermier** 9h à 13h Ferme de Pressembois.
- **Judi 24 mai** Dernière séance du cycle informatique organisé par l'Amicale, 18h Grande salle du bâtiment d'animation.

Juin

- **Vendredi 1^{er} juin : Cinéma en plein air**, Comité des Fêtes.
- **Vendredi 1^{er} juin : Causerie du REV**, 17h, salle de réunion, Amicale.
- **Samedi 2 juin : Expo 'de Delacroix à Gauguin'**, 10h au Musée de Grenoble, Amicale, inscription 06 79 37 71 23.
- **Mercredi 13 juin : Découverte du Qi-Gong**, animée par Martine Henriot, 18-19h Salle des fêtes.
- **Samedi 16 juin : Concert de Grand Champ**, 20h à l'église,
- **Vendredi 22 juin : Fête de la Musique**, Grand Champ
- **Dimanche 24 juin : Concert « ça va jazzer »**, 17h30 place de l'église

Juillet

- **Samedi 14 juillet : Cérémonie puis Repas** et animation organisés par le Comité des Fêtes

Septembre

- **Vendredi 7 septembre : Forum des associations**, 17h Salle des fêtes.
- **Du 14 au 16 septembre : Journées du patrimoine, « Partager la mémoire »**
 - **Exposition de la FNDIRP** sur la place de la mairie,
 - **Dimanche 16 : exposition des travaux des photographes** sur la colline du Chêne,
 - **Visite de l'église de Venon** 10-12h et 14-18h par VPP.
- **Vendredi 21 septembre : Veillée de Belledonne**
- **Samedi 29 septembre : Repas champêtre**, salle des fêtes à partir de midi, AVENIR

FLEXO+ à disposition des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Les Personnes à Mobilité Réduite sont des personnes :

- en fauteuil roulant ;
- malvoyantes ou non-voyantes bénéficiaires de la carte d'invalidité civile avec mention « cécité », « canne blanche » ou « étoile verte » ;
- ayant des difficultés déambulatoires (accès préalablement soumis à l'avis de la Maison Départementale de l'Autonomie).

Elles peuvent être accompagnées d'une personne valide, obligatoirement âgée de plus de 10 ans et munie d'un titre de transport valable.

Tarifs

Le service est accessible avec la tarification habituelle TAG, y compris pour les accompagnateurs. Chaque prise en charge équivaut à 1 voyage.

Inscription préalable et réservation

Toute personne souhaitant utiliser le service Flexo+ doit préalablement s'inscrire par téléphone auprès du service PMR et réserver au 04 76 20 66 33 :

- du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 18h,
- le vendredi et pendant les vacances scolaires de 8h à 12h et de 13h à 16h30.

Les demandes d'abonnement au service Flexo+ sont à envoyer par courrier dans un délai minimum de 3 semaines avant la date souhaitée pour le premier voyage à l'adresse suivante : SEMITAG; Service PMR - CS 70258; 38044 Grenoble cedex 96

Vivre Ensemble à Venon

Le TRI

Tout est en place pour bien trier ses ordures ménagères :

- Chacun a reçu gratuitement ses poubelles, grise et verte, ainsi que son bac à compost.
- Les logettes ont été équipées de conteneurs verts.
- Les tournées de ramassage mises en adéquation .

Sachez que TOUT se trie !

Ne pas laver les emballages : bien les vider suffit ;

Déposer en vrac, **sans sac**, les emballages dans **la poubelle verte** en ne suivant **que** les consignes de tri de la Métro, territoire pionnier en la matière.

Les gros cartons et les objets doivent être déposés à la déchèterie.

ATTENTION ! Vous risquez bientôt d'être verbalisés si vous ne suivez pas les consignes de tri.

Le BRUIT

Par arrêté du Préfet : les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables 8h30-12h et 14h-19h30,
- les samedis 9h-12h et 15h-19h
- les dimanches et jours fériés 10h-12h

BRULAGE des VEGETAUX

Il est interdit par arrêté préfectoral pour des raisons de santé publique.

Il faut rappeler que le brûlage des végétaux à l'air libre est soumis à réglementation. Si pour les particuliers cette pratique est interdite toute l'année, elle est autorisée aux agriculteurs, sous certaines conditions (appartenir à la MSA, respecter les périodes autorisées etc.).

Jeunes de 7 à 18 ans

Entre le 19 mai et le 9 septembre 2018, La Métro avec l'Association Nautic Sports du Bois Français propose 10 séances de 1h45 de découverte sportives (Kayak, Paddle, VTT, Aviron, Tir à l'arc, Course d'orientation et biathlon sarbacane) au prix de 2€,

Renseignements et inscriptions:

Tél: 06 26 05 45 76

Mail: nauticsports38@aol.com

Jeunes à partir de 17 ans

Aide de la commune de Venon aux formations B.A.F.A.:

- 160 € pour la session B.A.F.A. de formation générale
- 100 € pour la session d'approfondissement B.A.F.A

Les dossiers sont à retirer en Mairie et à déposer au siège de :

ACL Grenoble 11, avenue Jean Perrot - 38100 Grenoble, Tel : 04 76 87 76 41

PREPARATION des VEILLEES DE VENON 2018

Les Veillées de Belledonne auront lieu le 21 Septembre. Les habitants de Venon et les associations sont, comme l'an dernier, conviés à se joindre à la préparation de cette veillée. Anciens habitants si vous avez des photos du village, des jeux d'autrefois, les animateurs des TAP voudraient vous proposer de les partager avec les enfants.

Informations Diverses

Moustiques et mouches noires (simulies)

Mesures efficaces contre les prédateurs tenaces

La meilleure façon de ne pas être la cible de ces insectes est de ne pas en faire « l'élevage » sur sa propriété et bien sûr de ne pas les attirer vers soi.

Voici quelques précautions pour maximiser sa protection et rendre son terrain moins accueillant :

S'assurer qu'aucune eau ne stagne dans les gouttières.

Vider les pataugeoires et retourner les brouettes et embarcations. Éliminer l'eau qui s'accumule sur la toile recouvrant la piscine, dans les soucoupes placées sous les pots de fleurs, etc...

Couvrir les poubelles, bacs de recyclage et autres contenants ou percer des trous dans le fond de ceux qui ne peuvent être recouverts.

Remplacer au moins deux fois par semaine l'eau des baignoires d'oiseaux et des bols des animaux domestiques.

Tailler la végétation dense (haie d'arbustes, herbes longues, etc.) où les moustiques et autres insectes aiment séjourner.

Vérifier l'état des moustiquaires et, en milieu rural, opter pour des moustiquaires à tressage serré pour bloquer l'accès aux brûlots.

Veiller à ce que les portes extérieures se referment hermétiquement.

Réparer les robinets et les tuyaux d'arrosage qui fuient.

Limiter l'éclairage de nuit à l'extérieur et, lorsque c'est nécessaire, installer des ampoules jaunes.

Un sondage : des caméras sur Venon ?

Il nous a été suggéré d'installer des caméras de vidéo-surveillance aux 2 entrées du village en cas de recrudescence de cambriolages :

Nom:

Êtes-vous: Pour :

 Contre :

Il est à noter que pour les vacances, il est proposé aussi la mise en place du **système Vigilance Citoyenne** (un système de voisins vigilants) en collaboration avec la gendarmerie nationale. Dans ce cadre, des échanges réguliers entre des élus de notre commune et la gendarmerie ainsi qu'échanges réguliers avec les voisins référencés du dispositif sont **organisés**.

Les Associations nous informent

L'AMICALE VENONAISE

Les activités programmées et suivies avec assiduité seront reconduites l'an prochain, pour adultes et enfants. Pour ces derniers, l'activité Théâtre pourra être envisagée si nous avons un nombre suffisant d'inscrits. Une pré-inscription aura lieu en juin. De même, si la séance de découverte du Qi-Qong intéresse un nombre suffisant de personnes nous pourrions monter l'activité l'an prochain. Nous vous attendons nombreux à cette initiation.

Manifestez également vos besoins en informatique : si une demande s'exprime, Manu est prête à reprogrammer un cycle de ce type avec d'autres thématiques. ...

Enfin si les conditions sont remplies nous espérons pouvoir organiser la 3^{ème} édition de la manifestation « **Nos amis exposent** » qui est chaque fois un grand moment de rencontre et de découverte des talents de notre village.

AVENIR

Après avoir fêté ses 20 ans en 2017, AVENIR vous rappelle **son repas champêtre, le samedi 29 septembre**, à la salle des fêtes à partir de midi.

VENON, PATRIMOINE, PAYSAGE

L'association VPP vous rappelle ses rendez-vous :

Son Assemblée Générale se tiendra le 14 juin à 20h dans l'ex-cantine
Et sa présence à la **Journée du patrimoine** le Samedi 15 septembre – visite commentée de l'Eglise de 10h à 12h et 14h à 18h.

LE GRAND CHAMP

Nous voici en **2018**... Cette année va nous apporter de nouvelles aventures vocales, de nombreuses joies à partager..., d'autant que notre chorale fêtera ses 25 ans à l'automne prochain ! Un nouveau répertoire sera présenté le **samedi 16 juin** à l'église de **Venon**. Rappelons que Grand Champ organise la **fête de la musique** qui aura lieu cette année le **vendredi 22 juin**.

Nous comptons sur votre présence pour faire de ces prochains événements une entière réussite.

Retrouvez nous sur <http://www.venon.fr>

Vu le maire le : 18 Mai 2018